

**Délibération n°2 –  
Délégation de service public de la restauration collective municipale  
Par Sandra Le Roux**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne l'approbation du contrat de délégation de service public de la restauration collective municipale pour les 7 prochaines années.

Comme vous le savez, notre groupe estime qu'une remunicipalisation et un retour en gestion directe du service permettraient de mieux répondre à tous les enjeux que l'on connaît en matière d'alimentation.

C'était le sens de notre vote défavorable sur le choix d'une délégation de service public comme mode de gestion lors du conseil municipal de juin dernier.

Pour autant, nous avons également fait part de notre volonté de continuer le travail mené avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, quel que soit le mode de gestion retenu, afin d'aboutir à un cahier des charges à la fois exigeant et ambitieux pour le service de la restauration collective.

Ce travail ainsi que le processus de négociation nous ont permis d'avancer sur plusieurs points. L'offre présentée aujourd'hui comporte ainsi des progrès indéniables et répond à plusieurs de nos demandes initiales.

Premièrement, le contrôle démocratique du futur délégataire va être renforcé avec la présence de deux censeurs nommés par notre collectivité au sein d'une société dédiée ainsi que la mise en place d'un meilleur dispositif de suivi du contrat. Cela va dans le sens de nos préconisations.

Deuxièmement, la qualité des produits (la part d'alimentation durable, de produits bio et locaux) va être sensiblement améliorée tant pour les seniors au sein du service de portage à domicile que pour les enfants au sein de la restauration scolaire.

La Ville se situe bien au-delà des seuils fixés par la loi EGALIM en matière de qualité. Nous allons ainsi continuer à développer une politique forte en faveur d'une alimentation de qualité qui soit accessible à tous car là est tout l'enjeu !

Notre objectif doit être d'atteindre rapidement des niveaux de qualité équivalents pour les repas servis au sein de la restauration scolaire et ceux du service de portage à domicile dont bénéficient les usagers du CCAS.

Troisièmement, tout en répondant aux attentes de notre équipe municipale en matière d'insertion, de soutien aux filières locales, de sortie du plastique, de lutte contre le gaspillage, de renouvellement des équipements, l'offre formulée ici est de loin la meilleure sur le plan financier.

Au vu de ces différents points, le groupe des élus communistes votera pour cette délibération.

Je vous remercie.